

# SECRET

## ACCORD GENERAL SUR LES TARIFS DOUANIERS ET LE COMMERCE

No. 13

SECRET/ 11\*  
9 juin 1954

PARTIES CONTRACTANTES

### LISTE XII - INDE

#### Rapport sur les négociations relatives à la modification de concessions (avril 1954)

1. Dans une communication en date du 12 janvier 1954, reproduite dans le document SECRET/7, le gouvernement de l'Inde avait demandé l'autorisation de négocier le retrait de neuf positions reprises dans la Liste XII. Le Comité spécial de l'ordre du jour et des questions d'intersession a décidé le 20 février 1954 (L/185) d'autoriser ces négociations.

2. On trouvera ci-après l'indication des positions qui ont fait l'objet des négociations des parties contractantes avec lesquelles les concessions avaient été négociées primitivement et de celles qui ont été reconnues par le Comité comme ayant un intérêt substantiel dans ces négociations:

Positions tarifaires à négocier	Parties contractantes avec lesquelles les concessions ont été négociées primitivement	Autres parties contractantes ayant un intérêt substantiel dans ces négociations
16(1)	Canada	Etats-Unis et Royaume-Uni
16(3)	Etats-Unis	-
22(3)	France	Italie et Royaume-Uni
28(30)	Etats-Unis	Royaume-Uni
30(12)	Benelux	Allemagne, Etats-Unis et Tchécoslovaquie
30(13)	Allemagne et Tchécoslovaquie	Etats-Unis, France et Royaume-Uni
45(3)	Etats-Unis	Royaume-Uni
60(4)	Tchécoslovaquie	Italie
71(10)	Etats-Unis	Allemagne et Royaume-Uni

\* Il convient de noter que le No.9 n'existe pas dans cette série.

3. Au cours des négociations, le gouvernement de l'Inde a reconnu que:

l'Italie pour la position 30(13)

le Japon pour la position 60(4)

avaient également un intérêt substantiel dans ces négociations.

Ces pays, ainsi que ceux qui sont énumérés dans la troisième colonne du paragraphe 2 ont été consultés au cours des négociations.

4. A la suite des discussions qui ont eu lieu avec les parties contractantes avec lesquelles les positions suivantes avaient été négociées primitivement, le gouvernement de l'Inde a décidé de ne pas insister sur sa demande de retrait de ces positions:

Position du tarif de l'Inde	Désignation des produits	Partie contractante avec laquelle la position a été négociée
16(1)	Poissons, en boîtes de fer-blanc	Canada
16(3)	Sardines et Pilchards, en boîtes de fer-blanc	Etats-Unis
28(30)	Pâtes dentifrices, poudres dentifrices, etc.	Etats-Unis
30(12)	Lithopone	Benelux
45(3)	Porte-plumesréservoirs, complets	Etats-Unis

5. Les résultats des autres négociations sont indiqués ci-après. Conformément à la procédure fixée par le Comité spécial (L/185 paragraphe 9(vii)), ces résultats sont maintenant communiqués à toutes les parties contractantes. Si aucune de celles-ci n'élève d'objection avant le 9 juillet le gouvernement de l'Inde aura la latitude de rendre ces modifications effectives. On trouvera en annexe les lettres communes adressées au Secrétaire exécutif par les délégations chargées des négociations.

#### RETRAIT ET MODIFICATION DE CONCESSIONS

##### (a) Concessions retirées

Position du tarif de l'Inde	Désignation des produits	Taux de droit
22(3)	Vins, ne contenant pas plus de 42% d'esprit de preuve: (a) Champagne et autres vins mousseux (b) d'autres sortes	Rs.16/8/- par gallon impérial Rs. 9/8/-par gallon impérial

(b) Concessions pour lesquelles le taux consolidé sera majoré

Position du tarif de l'Inde	Désignation des produits	Taux de droit actuel	Nouveau taux de droit
30(13)	Teintures dérivées du goudron de houille, à savoir: Alizarine humide dépassant 20%, ) rouge d'alizarine, teintures ) azoïques, noir de soufre, tein- ) tures de soufre d'autres cou- ) leurs, ultrazols et teintures ) à la cuve, en poudre )	12% ad valorem	20% ad valorem
60(4)	Conteries et perles fausses en verre	50% ad valorem	100% ad valorem
Ex 71(10)	Rasoirs de sûreté	30% ad valorem	40% ad valorem ou 3 annas la douzaine si ce taux est supérieur au premier

NOUVELLES CONCESSIONS OCTROYÉES EN COMPENSATION

Position du tarif de l'Inde	Désignation des produits	Taux de droit	Négociées avec
19(1)	Aliments lactés pour nourrissons et malades	17% ad valorem	Etats-Unis
28(27)	Antibiotiques	20% ad valorem	Etats-Unis
Ex 39(1)	Bandages à armature métallique	31 1/4% ad valorem	France
Ex 63(30)	Aciers alliés rapides ou aciers spéciaux rapides utilisés pour la fabrication des petits outils, les suivants: (a) Aciers rapides contenant plus de 13% de tungstène ) (b) Aciers alliés spéciaux contenant n'importe lequel des métaux suivants: )	25% ad valorem	Allemagne et Etats-Unis

Position du tarif de l'Inde	Désignation des produits	Taux de droit	Négociées avec
	(i) 0,40% ou plus de chrome ou de nickel ) (ii) 0,10% ou plus de molybdène ) de tungstène ou de vanadium )		
Ex 73	Appareils électriques de surdit�	30% ad valorem	Etats-Unis
Ex 87	Matières premi�res pour l'industrie des mati�res plastiques, des produits suivants: (a) Styrol�ne ) (b) Mati�res plastiques d�riv�es de ) la cellulose, � l'exception de ) l'ac�tate de cellulose ) (c) R�sines vinyliques )	25% ad valorem	Allemagne et Tch�coslovaquie

ANNEXE

LETTRES COMMUNES ADRESSEES AU SECRETAIRE EXECUTIF  
PAR LES DELEGATIONS CHARGEES DES NEGOCIATIONS

Inde - France

Genève, le 13 mai 1954

Les soussignés ont l'honneur de communiquer ci-après le résultat des négociations autorisées par le Comité spécial de l'ordre du jour et des questions d'intersession en date du 20 février 1954 en vue de la modification de certaines concessions reprises dans la Liste XII.

LISTE XII - INDE

Modifications à apporter à la Liste XII par suite des négociations avec la France.

A. RETRAITS ET MODIFICATIONS DE CONCESSIONS

Concession retirée.

Position du tarif de l'Inde	Désignation des produits	Taux de droit
22(3)	Vins, ne contenant pas plus de 42% d'esprit de preuve:  (a) Champagne et autres vins mousseux  (b) d'autres sortes	  Rs.16-8 par gallon impérial  Rs.9-8 par gallon impérial

B. NOUVELLE CONCESSION OCTROYEE EN COMPENSATION

Nouvelle concession à insérer.

Position du tarif de l'Inde	Désignation des produits	Taux de droit
ex 39(1)	Bandages à armature métallique	31 1/4% ad valorem

Signé: Lecuyer  
Pour la Délégation française

Signé: L.K. Jha  
Pour la Délégation de l'Inde

Les soussignés ont l'honneur de communiquer ci-après le résultat des négociations autorisées par le Comité spécial de l'ordre du jour et des questions d'intersession en date du 20 février 1954 en vue de la modification de certaines concessions reprises dans la Liste XII.

LISTE XII - INDE

Modifications à apporter à la Liste XII par suite de négociations avec la République fédérale d'Allemagne.

A. RETRAITS ET MODIFICATIONS DE CONCESSIONS

Concession dont le taux consolidé sera majoré.

Position du tarif de l'Inde	Désignation des produits	Taux de droit actuel	Nouveau taux de droit
30(13)	Teintures dérivées du goudron de houille, à savoir: alizarine humide dépassant 20%, rouge d'alizarine, teintures azoïques, noir de soufre, teintures de soufre d'autres couleurs, ultrazols et teintures à la cuve, en poudre	12% ad valorem	20% ad valorem

B. NOUVELLES CONCESSIONS OCTROYEES EN COMPENSATION

Nouvelles concessions à insérer.

Position du tarif de l'Inde	Désignation des produits	Taux de droit
Ex 87	Matières premières pour l'industrie des matières plastiques, des produits suivants: (a) Styrolène (b) Matières plastiques dérivées de la cellulose, à l'exception de l'acétate de cellulose (c) Résines vinyliques	25%
Ex 63(30)	Aciers alliés rapides ou aciers spéciaux rapides utilisés pour la fabrication des petits outils, les suivants: (a) Aciers rapides contenant plus de 13% de tungstène (b) Aciers alliés spéciaux contenant n'importe lequel des métaux suivants: (i) 0,40% ou plus de chrome ou de nickel (ii) 0,10% ou plus de molybdène, de tungstène ou de vanadium	25%

Signé: Dr. K. Erdmann  
Pour la Délégation de la République  
fédérale d'Allemagne

Signé: L.K. Jha  
Pour la Délégation de l'Inde

Inde - Tchécoslovaquie

Genève, le 15 avril 1954

Les soussignés ont l'honneur de communiquer ci-après le résultat des négociations autorisées par le Comité spécial de l'ordre du jour et des questions d'intersession en date du 20 février 1954 en vue de la modification de certaines concessions reprises dans la Liste XII.

LISTE XII - INDE

Modifications à apporter à la Liste XII par suite de négociations avec la Tchécoslovaquie.

A. RETRAITS ET MODIFICATIONS DE CONCESSIONS

Concessions dont le taux consolidé sera majoré.

Position du tarif de l'Inde	Désignation des produits	Taux de droit actuel	Nouveau taux de droit
30(13)	Teintures dérivées du goudron de houille, à savoir: Alizarine humide dépassant 20%, Rouge d'alizarine, Teintures azoïques, Noir de soufre, Teintures de soufre d'autres couleurs, Ultrazols et teintures à la cuve, en poudre	12% ad valorem	20% ad valorem
60(4)	Conteries et perles fausses, en verre	50% ad valorem	100% ad valorem

B. NOUVELLES CONCESSIONS OCTROYEES EN COMPENSATION

Nouvelle concession à insérer.

Position du tarif de l'Inde	Désignation des produits	Taux de droit
Ex 87	Matières premières pour l'industrie des matières plastiques, des produits suivants: (a) Styrolène (b) Matières plastiques dérivées de la cellulose, à l'exception de l'acétate de cellulose (c) Résines vinyliques	25%

Signé: Fred. Ubl  
Pour la Délégation tchécoslovaque

Signé: L.K. Jha  
Pour la Délégation de l'Inde

Les soussignés ont l'honneur de communiquer ci-après le résultat des négociations autorisées par le Comité spécial de l'ordre du jour et des questions d'intercession en date du 20 février 1954 en vue de la modification de certaines concessions reprises dans la Liste XII.

LISTE XII - INDE

Modifications à apporter à la Liste XII par suite des négociations avec les Etats-Unis d'Amérique.

A. RETRAITS ET MODIFICATIONS DE CONCESSIONS

1. Concession dont le taux consolidé sera majoré.

Position du tarif de l'Inde	Désignation des produits	Taux de droit actuel	Nouveau taux de droit
Ex 71(10)	Rasoirs de sûreté	30% ad valorem	40% ad valorem ou 3 annas la douzaine si ce taux est supérieur à 40%.

B. NOUVELLES CONCESSIONS OCTROYEES EN COMPENSATION

1. Nouvelles concessions à insérer.

Position du tarif de l'Inde	Désignation des produits	Taux de droit
28(27)	Antibiotiques	20% ad valorem
Ex 73	appareils électriques de surdité	30% ad valorem
Ex 63(30)	Aciers alliés rapides ou aciers spéciaux rapides utilisés pour la fabrication des petits outils, les suivants: (a) Aciers rapides contenant plus de 13% de tungstène (b) Aciers alliés spéciaux contenant n'importe lequel des métaux suivants: (i) 0,40% ou plus de chrome ou de nickel (ii) 0,10% ou plus de molybdène, de tungstène ou de vanadium	25% ad valorem
19(1)	Aliments lactés pour nourrissons et malades	17½% ad valorem

Signé: Joseph Greenwald  
Pour les Etats-Unis d'Amérique

Signé: L.K. Jha  
Pour la Délégation de l'Inde